
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 15
JANVIER 2018 À 16 H 34, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Cynthia Lulham
Mairesse	Christina Smith
Conseillers	Anitra Bostock Marina Brzeski Philip A. Cutler Mary Gallery Kathleen Kez Conrad Peart Jeff J. Shamie

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Benoit Hurtubise, Directeur Général (DG) Martin St-Jean, Directeur des Services juridiques et Greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

M^{me} Sandra Avakian, directrice générale adjointe (DGA), M. Robert Talarico, directeur du Service des travaux publics, M. Sebastian Samuel, chef de division du Service des communications, et M^{me} Julie Mandeville, directrice du Service des finances, se joignent à la réunion à 16 h 34.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 15 janvier 2018

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 15 janvier 2018 soit adopté, avec l'ajout de l'élément suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Audiences à venir sur la démolition (directeur général Hurtubise)

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

En raison des fréquentes chutes de neiges survenues depuis le 18 décembre 2017, les services de déneigement de la Ville opèrent à capacité maximale, et leur efficacité a été plus remarquable que celle des villes voisines. Toutefois, le déneigement coûte cher, environnant 500 000 \$ par opération majeure, et les services sont limités : les employés ne peuvent travailler plus d'heures que le maximum prévu de 70 heures par semaine, et les sites de déversement sont loin de la Ville, les camions vides retournant à Westmount 45 minutes après avoir quitté pour le déchargement.

La Ville a amélioré ses services de déneigement comparativement à l'année précédente en augmentant sa flotte de camions de déneigement, passant de 32 à 36 camions, en plus d'en avoir acheté deux autres. Comme les autres véhicules du Service des travaux publics, les deux camions de déneigement de la Ville sont équipés d'une alarme de recul émetteur de bruit blanc.

M. Samuel collabore avec le Service des travaux publics pour publier, sur le site Web de la Ville, les routes dont le déneigement est prioritaire.

La directrice générale adjointe, le directeur Talarico et M. Samuel quittent la réunion à 16 h 49. Le conseiller Shamie se joint à la réunion à 16 h 49.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La directrice Mandeville quitte la réunion à 17 h 45.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL (suite)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du conseil tenue le 18 décembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 18 décembre 2017 est adopté, avec des corrections.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

Au point 22, « Affaires nouvelles : Adoption d'une résolution rejetant le budget d'agglomération proposé pour 2018 », le Conseil adoptera ladite résolution en demandant formellement que le budget d'agglomération pour 2018 soit révisé, avec des résolutions similaires qui seront adoptées par toutes les municipalités de banlieue.

Au point 10, « Services professionnels – Approbation d'un système de pondération (Ingénierie) », le Conseil adoptera le système amélioré pour l'évaluation des soumissions demandées par le Service d'ingénierie.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE (suite)

500, RUE CLAREMONT - MISE À JOUR

La Ville a reçu des demandes valables provenant de cinq zones pour entreprendre le processus de registre et de référendum. Par conséquent, si le Conseil procède à l'adoption de la résolution finale à la séance ordinaire de ce soir, un avis sera publié le 23 janvier informant le public de la tenue d'un registre pour une journée le 29 janvier, de 9 h à 19 h, conformément à la procédure et aux délais établis par la loi.

TARIFS DE STATIONNEMENT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

À la séance ordinaire de ce soir, les membres du Conseil tiendront un scrutin portant sur l'adoption d'un avis de motion visant à modifier le « Règlement 1498 sur le stationnement payant ». Cette modification proposée porte sur l'uniformisation du tarif de stationnement payant sur le territoire de la Ville, notamment en accroissant le tarif de la zone de 2 \$ par heure à 3 \$ par heure. En outre, la modification proposée exemptera de ces tarifs tous les services reconnus de partage de véhicules, actuellement Car2Go et Communauto.

- **Il est convenu** que la Ville demandera à Car2Go et à Communauto, dans le cadre de la production de leurs rapports annuels, de faire parvenir à la Ville les données des systèmes GPS de leurs véhicules portant sur les emplacements où les véhicules ont été stationnés et sur la durée du stationnement.

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

La modification au règlement proposée consiste à interdire l'utilisation des souffleurs à feuilles à essence dès l'adoption prévue du règlement, qui prendra effet en date du 1^{er} avril 2018, lorsque les résidents seront autorisés à utiliser les souffleurs à feuilles pour la saison du printemps, et à interdire les tondeuses à gazon à essence à compter du 1^{er} avril 2019. Les modèles électriques ne causent pas les mêmes préoccupations relatives au bruit et à la pollution de l'air.

- **Il est convenu** en principe que, à sa séance ordinaire du 5 février, le Conseil adoptera un avis de motion visant l'adoption prospective d'un règlement modifiant le Règlement 1387 sur le bruit, et portant sur les points mentionnés ci-dessus.

HEURES D'OUVERTURE DU CAFÉ MOUTON NOIR – MISE À JOUR

Le directeur général a communiqué au Café Mouton noir une proposition faisant suite à la demande du Café Mouton noir de modifier les dispositions inscrites dans son bail afin de prolonger ses heures d'ouverture de 8 h à 23 h 55 et d'avoir la discrétion de fermer ses portes plus tôt, et à la décision prise par le Comité plénier du Conseil à sa réunion du 18 décembre 2017 de proposer des heures d'ouverture pour le Café de 8 h à 23 h, le Café conservant la discrétion de fermer ses portes plus tôt, mais pas plus tôt que les heures actuellement établies, soit à 20 h en semaine, à 17 h les fins de semaine en hiver et à 19 h les fins de semaine en été. Dans sa réponse, le Café a exprimé ses préoccupations quant au nombre minimum d'heures d'ouverture.

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent de ce point, en faisant remarquer que la Ville loue cet emplacement dans l'intérêt du public, c'est-à-dire pour fournir un espace communautaire ouvert au public de façon fiable et constante. Le loyer modeste que doit payer le Café se reflète sans contredit sur l'équilibre entre l'intérêt du public et l'intérêt privé du Café.

- **Il est convenu** que le directeur général réitérera l'offre qu'avait présentée la Ville visant la modification du bail du Café Mouton noir afin de prolonger les heures d'ouverture de 8 h à 23 h, le Café conservant la discrétion de fermer ses portes plus tôt; toutefois, il ne sera pas permis au Café de fermer plus tôt qu'aux heures de fermeture actuellement établies, soit à 20 h en semaine, à 17 h les fins de semaine en hiver et à 19 h les fins de semaine en été, à l'exception des jours de congé férié pendant lesquels aucun programme de sport et de loisir n'est offert. Le directeur général expliquera que la Ville loue cet emplacement dans l'intérêt du public, c'est-à-dire pour fournir un espace communautaire ouvert au public de façon fiable et constante. Il rappellera au propriétaire du Café que le loyer modeste que doit payer le Café se reflète sans contredit sur l'équilibre entre l'intérêt du public et l'intérêt privé du Café.

La séance est levée à 18 h 40 et reprend à 18 h 50.

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES CHIENS - MISE À JOUR

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent du projet de règlement préparé par M^e St-Jean suite aux commentaires exprimés par les membres du Comité plénier du Conseil à la réunion du 18 décembre 2017. Les membres du Comité plénier du Conseil recommandent le retrait de la disposition proposée exigeant que les demandeurs de permis pour chiens démontrent qu'ils détiennent une assurance responsabilité pour couvrir les dommages que pourrait causer leur chien à un tiers, ainsi que de la disposition proposée visant à réduire, de cinq à trois, le nombre autorisé de chiens sous la garde d'une personne.

Les membres du Comité plénier du Conseil recommandent l'ajout de trois dispositions s'appliquant aux chiens jugés dangereux. Premièrement, en plus de porter la muselière en public, tout chien dangereux devra être tenu en laisse par un adulte qui possède la capacité physique de contrôler l'animal. Deuxièmement, le chien dangereux ne doit pas être emmené dans un parc à chiens ou dans le Bois Summit. Troisièmement, le chien dangereux ne pourra être libéré que dans la cour de son propriétaire, et ce, seulement lorsque la Sécurité publique aura réalisé l'inspection des lieux et aura confirmé que la cour est sécurisée et sécuritaire.

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent du besoin d'une base de données pour les chiens dangereux à l'échelle de l'île, voire de la province. Dans le cas où le propriétaire d'un chien dangereux déménagerait dans une autre municipalité, cette base de données permettrait à la municipalité visée d'être consciente du danger au moment de la demande de permis effectuée par le propriétaire du chien.

- **Il est convenu** que le projet de règlement proposé sera modifié au moyen du retrait de la disposition proposée exigeant que les demandeurs de permis pour chiens démontrent qu'ils détiennent une assurance responsabilité pour couvrir les dommages que pourrait causer leur chien à un tiers, ainsi que du retrait de la disposition visant à réduire, de cinq à trois, le nombre autorisé de chiens sous la garde d'une personne. En outre, trois dispositions seront ajoutées concernant les chiens jugés dangereux. Premièrement, en plus de porter la muselière en public, tout chien dangereux devra être tenu en laisse par un adulte qui possède la capacité physique de contrôler l'animal. Deuxièmement, le chien dangereux ne doit pas être emmené dans un parc à chiens ou dans le Bois Summit. Troisièmement, le chien dangereux ne pourra être libéré que dans la cour de son propriétaire, et ce, seulement lorsque la Sécurité publique aura réalisé l'inspection des lieux et aura confirmé que la cour est sécurisée et sécuritaire.

AFFAIRES NOUVELLES : AUDIENCES À VENIR SUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION

Pour faire suite aux demandes de permis de démolition visant les bâtiments situés au 4014, rue Sainte-Catherine et au 2307, boulevard Dorchester, le Service d'aménagement urbain a proposé de tenir des audiences sur les travaux de démolition le 19 février pour le premier bâtiment et le 26 février pour l'autre.

- **Il est convenu** que la Ville tiendra une audience sur les travaux de démolition du bâtiment situé au 4014, rue Sainte-Catherine le 19 février et une audience sur la démolition du bâtiment situé au 2307, boulevard Dorchester le 26 février.

POINT PERMANENT : MTQ

La réunion prévue avec le MTQ pour le projet *Bon voisinage* aura lieu à Notre-Dame-de-Grâce le 6 février. La conseillère Kez assistera à la réunion.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est ajournée à 19 h 28.

Cynthia Lulham
Présidente

M^e Martin St-Jean
Directeur général des services
juridiques et greffier